

# FORMATION CONTINUE A LA GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE D'UN ETABLISSEMENT CHARGE D'ORGANISER LES STAGES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

**1 JOUR DE FORMATION pour 7 heures**



Siège social : 9 rue du Dr Chevallereau CS 40051 – 85201 FONTENAY LE COMTE Cedex  
Téléphone : 02 51 50 07 72 – E-mail : [info@actiroute.com](mailto:info@actiroute.com) n° Siret 392 489 183 000 39  
Numéro de déclaration d'existence auprès de la préfecture de la région Pays de la Loire N° 52 85 01259 85  
Version janvier 2023

<b><u>Thèmes</u></b>	<b><u>Objectifs</u></b>
Présentations	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Se présenter et présenter les objectifs de la formation</li> </ul>
Actualisation réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Précisions sur les arrêtés de 2012 (exploitant et animateur) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre en mesure de répondre aux différentes questions en vue des renouvellements d’agrément</li> <li>• Pouvoir se référer aux textes avec précision</li> </ul> </li> <li>✓ Point sur les données statistiques :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les données les plus récentes concernant le dispositif (nombre de centres agréés, stagiaires, animateurs etc...)</li> <li>• Connaître les tendances récentes en matière d’insécurité routière</li> </ul> </li> <li>✓ Evolutions réglementaires du dispositif PAP :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les modifications réglementaires depuis 2012</li> </ul> </li> </ul>
Rappel des obligations des différents acteurs (CSSR, exploitants, personnes désignées pour la GTA, Animateurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mieux comprendre l’intérêt de respecter les obligations pour le bon fonctionnement du dispositif</li> </ul>
Contrôle des CSSR	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Constat et analyse des dysfonctionnements :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre informé des résultats de la campagne de contrôles des CSSR</li> </ul> </li> <li>✓ Modalités de contrôles : contrôles courts, contrôles longs               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les objectifs des différents contrôles et les outils utilisés</li> </ul> </li> </ul>
Evolutions pédagogiques du stage de sensibilisation et des publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Evolution des publics et des problématiques dans les stages               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux appréhender les problématiques sous-jacentes aux comportements des conducteurs</li> </ul> </li> <li>✓ Le programme G2               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre les évolutions des stages et les besoins en termes d’animation</li> </ul> </li> </ul>
Déontologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Principes et réflexions pour une déontologie commune</li> <li>✓ S’interroger sur des principes, des objectifs communs pour remplir la mission de service publics et pour un traitement équitable de l’usager.</li> </ul>
Bilan, évaluation du stage	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Evaluer ses compétences et ses connaissances à l’issue du stage</li> <li>✓ Evaluer la qualité du stage</li> </ul>

## OBJECTIF

- Appréhender les évolutions réglementaires, statistiques du dispositif permis à points ainsi que les évolutions organisationnelles et pédagogiques des stages.
- Réfléchir et échanger sur les pratiques professionnelles d'encadrement des stages.
- Mettre en cohérence le cadre proposé, les aspects pédagogiques et les attentes, les besoins du public.
- Mettre l'accent sur les aspects déontologiques et éthiques de l'activité à partir d'une analyse du système, du contexte, des contrôles réalisés au plan national.
- Valoriser les missions de l'ensemble des acteurs du système.

## DUREE ET HORAIRES

- 7 heures de formation
- 8H30 – 12H30 et 14H00 – 17h00

## PUBLIC VISE

Exploitants des CSSR et leurs représentants ayant suivis une formation initiale à la GTA (2 jours) ou ayant été dispensés de cette formation dans le cadre des mesures transitoires entre juin et décembre 2012.

Animateurs de stage ou tout autre personne souhaitant occuper des fonctions d'accueil et de gestion administrative pour le compte d'un CSSR (ayant déjà suivi une formation initiale ou ayant été dispensés de cette formation dans le cadre des mesures transitoires).

## PRE REQUIS

Formation initiale GTA ou dispense de cette formation dans le cadre des mesures transitoires.

## MODALITES DU DEROULEMENT PEDAGOGIQUE

Formation en présentiel. Le formateur a suivi une formation à l'INSERR

Programme conçu par l'INSERR (diaporama et fiches techniques)

Ordinateur et vidéoprojecteur

## APPRECIATION DES RESULTATS

Le programme et le contrôle des stages sont assurés par l'INSERR. L'organisme envoie à l'INSERR un bilan quantitatif et qualitatif à la fin de chaque session

## DOCUMENT REMIS A LA FIN DU STAGE

- Attestation de suivi de stage
- Tous les participants recevront un code d'accès aux documents fournis par l'INSERR

**INDICATEURS :** 6 formations dispensées en 2022,  
65 personnes formées en 2022

## LIEUX DE FORMATION ACCESSIBLES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Siège social : 9 rue du Dr Chevallereau CS 40051 – 85201 FONTENAY LE COMTE Cedex Téléphone : 02 51 50 07 72 –

E-mail : info@actiroute.com n° Siret 392 489 183 000 39

Numéro de déclaration d'existence auprès de la préfecture de la région Pays de la Loire N° 52 85 01259 85

Version janvier 2023